

Date de dépôt : 23 novembre 2016

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Marc Falquet : Paris déplace la jungle de Calais aux portes de Genève. Que fait le Conseil d'Etat ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 4 novembre 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La jungle de Calais, personne n'en veut. Face à la violence des migrants, les Calaisiens n'ont cessé de demander au gouvernement français le démantèlement de la tristement célèbre « jungle ». Plutôt que de s'attaquer à un problème migratoire bien trop complexe, les autorités françaises ont récemment choisi de disperser cette population, essentiellement masculine, de migrants illégaux.

La nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes, limitrophe de Genève, devrait accueillir 1784 anciens habitants des bidonvilles calaisiens, la préfecture de la région à Lyon précisant que ce chiffre est « modulable ». La Haute-Savoie se voit contrainte d'accepter 156 migrants et l'Ain 125. Combien iront loger au centre d'accueil et d'orientation (CAO) d'Annemasse, situé à un jet de pierre de Genève ?

Car, la France, ces migrants n'en veulent pas, mais cherchent des contrées qu'ils croient plus prospères. Eloignés des rives de la Manche, ces clandestins autoproclamés « réfugiés » se voient offrir par le gouvernement français de nouvelles perspectives de migration. En Suisse cette fois. La cible est à la fois facile et attractive : les prestations sociales, les dons y sont généreux, quasiment assurés à vie et sans exigence de contrepartie. Ce système d'absence et d'impossibilité d'échange provoque le rejet et la mise au ban de la société de ces migrants. Ils développent frustrations, rancœurs et troubles psychiques.

La frontière terrestre n'étant plus surveillée, notre pays est toujours plus livré à une immigration et à une criminalité non contrôlée et quasi illimitée. La population genevoise est prise en otage, contrainte de subir les conséquences de cette politique chaotique désastreuse, voulue et imposée par l'Europe.

Tout occupé à célébrer le percement du tunnel du CEVA sous le Foron, soit à la frontière d'Annemasse précisément, le Conseil d'Etat n'a pas réagi à la décision unilatérale, non concertée, aux chiffres tenus secrets, en un mot à la décision hostile de son partenaire du Grand Genève !

Mes questions sont les suivantes :

- 1) Comment le Conseil d'Etat compte-t-il assurer la sécurité de la population face à l'arrivée prévisible de clandestins de la « jungle de Calais » déplacés aux portes de Genève ?*
- 2) Le Conseil d'Etat compte-t-il demander plus d'informations auprès de nos partenaires du « Grand Genève », notamment, sur le nombre, les identités et les qualités de séjour en France de ces migrants de Calais ?*
- 3) Le Conseil d'Etat compte-t-il demander à nos partenaires du « Grand Genève » si certains de ces migrants sont connus des services de la police française, pour avoir commis des infractions à l'ordre publique ou d'autres délits ?*
- 4) Le Conseil d'Etat peut-il nous préciser l'effectif actuel des forces douanières assignées aux contrôles des frontières terrestres du canton de Genève (nombre de gardes-frontière en permanence la journée, la nuit et effectifs totaux) ?*
- 5) Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de demander aux autorités fédérales un renforcement conséquent et durable des effectifs douaniers pour enfin permettre de renforcer la sécurité, freiner la criminalité transfrontalière, limiter l'immigration clandestine et désorganiser les filières de trafic d'êtres humains aux frontières terrestres de notre canton ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat soumet ci-après ses réponses aux différentes interrogations que contient la présente question écrite urgente.

1) *Comment le Conseil d'Etat compte-t-il assurer la sécurité de la population face à l'arrivée prévisible de clandestins de la « jungle de Calais » déplacés aux portes de Genève ?*

La police cantonale exerce ses activités de contrôle habituelles sur les différents points du canton, en coordination avec le Corps des gardes-frontière et les autres partenaires de la sécurité, français et suisses. Toujours en lien avec ses partenaires, la police suit attentivement l'évolution de la situation afin d'adapter son dispositif en fonction de cette dernière.

2) *Le Conseil d'Etat compte-t-il demander plus d'informations auprès de nos partenaires du « Grand Genève », notamment, sur le nombre, les identités et les qualités de séjour en France de ces migrants de Calais ?*

La transmission de données à titre préventif n'est pas autorisée par la législation. En aucun cas le Conseil d'Etat ne peut, sans motif précis et spécifique, solliciter les partenaires étrangers pour des informations au sujet de personnes résidant sur leur propre territoire.

Ces questions seraient posées par la police uniquement dans le cas où un migrant ferait l'objet d'une investigation sur sol helvétique.

3) *Le Conseil d'Etat compte-t-il demander à nos partenaires du « Grand Genève » si certains de ces migrants sont connus des services de la police française, pour avoir commis des infractions à l'ordre publique ou d'autres délits ?*

La réponse est identique à celle donnée au point ci-dessus.

4) *Le Conseil d'Etat peut-il nous préciser l'effectif actuel des forces douanières assignées aux contrôles des frontières terrestres du canton de Genève (nombre de gardes-frontière en permanence la journée, la nuit et effectifs totaux) ?*

Le chiffre des effectifs engagés n'est pas transmis pour des raisons opérationnelles et de sécurité. De plus, il appartient au seul chef du Corps des gardes-frontière de se prononcer.

5) Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de demander aux autorités fédérales un renforcement conséquent et durable des effectifs douaniers pour enfin permettre de renforcer la sécurité, freiner la criminalité transfrontalière, limiter l'immigration clandestine et désorganiser les filières de trafic d'êtres humains aux frontières terrestres de notre canton ?

Le Conseil d'Etat maintient une pression constante pour voir renforcé sinon maintenu l'effectif des gardes-frontière dévolus au Canton de Genève. Il a eu l'occasion d'interpeller à plusieurs reprises à ce sujet, au cours de l'année 2016, les autorités fédérales concernées.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP